



**Congrès
de l'Assemblée**
Sudbury 2016

Financez et réalisez
vos initiatives

**Onzième (11^e) assemblée générale annuelle de
l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario
à Sudbury**

Le dimanche 30 octobre 2016, de 9 h à 12 h

**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS
OU DE VOEUX**

Sujet : Projet de loi 41 du gouvernement de l'Ontario, *Loi modifiant diverses lois dans l'intérêt des soins axés sur les patients* les priorités et recommandations du *Livre blanc sur la Santé*

Attendu que le projet de loi 41 représente une opportunité pour le gouvernement de l'Ontario de solidifier l'offre de services en français dans le réseau de la santé;

Attendu qu'à l'exception de la mention de la *loi sur les services en français* toutes les recommandations formulées dans les documents *Rétroaction du Regroupement des Entités de planification des services de santé en français de l'Ontario* et *Réponse des centres de santé francophone de l'Ontario au document de discussion Priorité aux patients*, ne se retrouvent pas dans le projet de loi 41 ;

Attendu que, même si la *Loi sur les services en français* (LSF) a pour but d'assurer un accès équitable aux services en français, y compris en santé, certaines régions peinent encore à avoir accès à des services de santé en français;

Attendu qu'il est primordial que la lentille francophone soit toujours prise en considération dans la transformation, la planification et la livraison des services;

Attendu que le projet de loi 41 a été adopté en deuxième lecture le 27 octobre 2016 et est présentement à l'étude au Comité permanent de l'Assemblée législative;



1. Il est proposé que l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (l'Assemblée) compare devant le Comité permanent de l'Assemblée législative afin de proposer les amendements suivants au projet de loi:
 - a. Établir clairement que les tierces parties mandatées par les RLISS pour l'offre de services de santé sont assujetties aux dispositions de la LSF;
 - b. Inclure spécifiquement dans la notion d'intérêt public une référence aux obligations envers les communautés francophones, soit l'équité en matière d'offre et de prestation de service en santé.
 - c. Renforcer le mandat des entités de planification au-delà de l'engagement communautaire afin de leur conférer un rôle décisionnel dans la planification des services de santé en français pour l'ensemble du mandat des RLISS.
 - d. Assurer une représentation francophone engagée proportionnelle à la population francophone desservie avec un minimum de deux postes au sein de la gouvernance de chacun des RLISS.
2. Il est proposé que l'Assemblée demande au gouvernement d'assurer le maintien des acquis linguistiques francophones des Centres d'accès aux soins communautaires (CASC) lors de leur intégration dans les RLISS.
3. Il est proposé que l'Assemblée suive le développement des règlements découlant du projet de loi de façon prioritaire afin de s'assurer que la perspective francophone s'y retrouve.

Proposée par

Nom du délégué mandataire : Bernard Leduc

Nom de l'organisme : Hôpital Montfort

Appuyée par

Nom du délégué mandataire : Danny Purcell

Nom de l'organisme : Fondation Franco-Ontarienne